

Séance du 17 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	8	11

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie LENGARD, Vice-Présidente.

Date de la convocation : 10.06.2026

document exécutoire par avoir été reçu par  
Le représentant de l'Etat/Le 02107/2026  
et affiché le 08107/2026

**PRESENTS** : Mme Céline ARPACI, Mme Fernanda BETHUNE, M. Bernard CAMPEIS, M. Philippe LAUBERTHE, Mme Valérie LENGARD, M. Christian MARCEAU, M. Jean-Paul MARET, Mme Judicaëlle MBAMA NGANKOUA.

**PROCURATIONS** : M. Michel BISSON pouvoir à Mme Valérie LENGARD, M. Stéphane STOLZ pouvoir à M. Bernard CAMPEIS, Mme Nadine HULIN pouvoir à M. Jean-Paul MARET.

**ABSENTS** : Mme Laila AMEUR, M. Serge PROVENZANO.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Fernanda BETHUNE.

Fait à LIEUSAIN, le 08107/2026

Par déléguation  
Signature Coffi  
Responsable du CCAS

Objet :  
Budget Supplémentaire 2026

Rapporteur : Valérie LENGARD

N° 11.2026

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-11, L1612-32 à L1612-36,  
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,  
VU le budget primitif pour 2026,  
VU l'approbation du compte financier unique pour 2025,  
VU l'affectation de résultats de l'exercice 2025,  
VU le projet de budget supplémentaire 2026,  
**CONSIDÉRANT** que l'affectation des résultats 2025 nécessite l'établissement du budget supplémentaire 2026,  
**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'approuver le budget supplémentaire 2026 équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement, et pour la section d'investissement,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'adopter le budget supplémentaire 2026 du CCAS intégrant les résultats arrêtés pour l'exercice 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2** : de préciser que le budget supplémentaire s'équilibre en section d'investissement à 8 539,00 € et en section de fonctionnement à 84 159,08 €.

**Article 3** : le nouveau montant cumulé du budget principal du CCAS est de :



- 12 759,68 € en section d'investissement et
- 395 879,76 € en section de fonctionnement

**Article 4** : précise que le budget du CCAS est voté au niveau du chapitre en investissement et en fonctionnement.

**Article 5** : d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Pour extrait conforme,  
Lieuxaint, le 17 juin 2026

  
Fernanda BETHUNE  
  
Secrétaire de séance

  
Michel BISSON  
  
Président du CCAS

Le Président :

- > Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.  
> Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

Accusé de réception en préfecture  
077-267701647-20260617-062026\_112026-BF  
Reçu le 02/07/2026

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Département de Seine-et-Marne  
Service de gestion comptable de Melun  
COMMUNE DE LIEUSAIN

BS 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/06/2026

Présenté par Valérie LENGARD, Vice-Présidente du CCAS

A Lieusaint, le 17/06/2026

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire,

A Lieusaint, le 17/06/2026

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BISSON



Mme LENGARD



M MARET



M. CAMPEIS



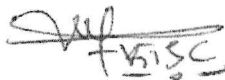
Mme ARPACI



Mme HULIN



Mme MBAMA NGANKOUA



M. MARCEAU



M LAUBERTHE



M PROVENZANO

M. STOLZ



Mme BETHUNE



Mme AMEUR

Certifié exécutoire par le Président du CCAS, compte tenu de la transmission en préfecture, le  
et de la publication, le



A Lieusaint, le 17/06/2026

LE PRESIDENT DU CCAS,  
M. BISSON